



<p><b>COMMUNE DE GENNES</b></p> <p><i>Nombre de Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation : 28/03/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage : 07/04/2025</i></p>	<p><b>DELIBERATION</b></p> <p><b>Le trois avril deux mille vingt-quatre à vingt heures</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents :</b> Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS (à partir de la DCM n°2), Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p><b>Membres excusés :</b></p> <p><b>Membres absents :</b> Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p><b>Participait également :</b> Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>
--	---

➤ **250402 : Approbation des comptes de gestion 2024 dressés par le receveur : budget principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare unanimement que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture